

## **PROCÈS-VERBAL**

**Présidence** : Michel **CALLOT**.

**Membres présents** :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Maxime **MAROTTE**, représentant de la commission des SHN (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente ; Julie **BRESSET**, Vice-Présidente.

**Assistent également à la réunion** :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Cédric **CHAUMOND**, Directeur Technique National adjoint ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

**Excusé.e.s** :

Camille **MAIRE**, représentant de la commission des SHN ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National.

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 MARS 2026 .....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	3
1.	Statistiques .....	4
2.	Résultats .....	5
3.	Événements .....	5
4.	UCI .....	6
5.	CNOSF .....	7
6.	LNC .....	8
7.	Activités fédérales .....	8
8.	Convention UCI/FFC .....	9
9.	Examen de la demande de licence de Monsieur X .....	9
10.	Statuts de la FFC — Article 9 .....	12
11.	Matériels .....	12
12.	RH .....	12
13.	DSI .....	13
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE .....	13
1.	Président de la LNC .....	14
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire .....	15
3.	Directeur Technique National .....	19
V.	POINT FINANCIER .....	20
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION .....	20
VII.	CNPT DES 22 ET 23 MAI 2026 .....	23
VIII.	COMMISSIONS .....	23
1.	Gravel .....	23
2.	E-Cycling .....	24
3.	BMX .....	24
IX.	ÉVÉNEMENTS FFC .....	25
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES .....	27
XI.	QUESTIONS DIVERSES .....	28

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il fait part du décès de Raymond RIOTTE, ancien Maillot jaune. Le Bureau Exécutif salue sa mémoire et adresse toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches.

Le Président annonce la naissance de Malo, petit-fils de Magali DELLA SCHIAVA à laquelle il adresse toutes ses félicitations.

Il évoque ensuite la démission de Denis CLÉMENT de ses fonctions de membre du Bureau Exécutif de la FFC. Signifiée dans un courrier reçu par le Président le 10 avril 2026, cette démission a pris effet le 15 avril 2026.

Le Bureau Exécutif prend acte de cette démission qui constitue un acte unilatéral totalement libre. En revanche, le Président déplore la forme puisque M. CLÉMENT n'a pas pris la peine de l'appeler avant d'envoyer le courrier formel, lequel était déjà publié sur les réseaux sociaux avant sa réception par la Fédération. Cela traduit un état d'esprit très contradictoire avec les valeurs de la vie associative.

Concernant son remplacement au sein du Bureau Exécutif, les conclusions que M. CLÉMENT tire dans son courrier ne sont pas du tout en conformité avec les statuts de la FFC : les conditions de remplacement au sein du Bureau Exécutif sont définies par l'article 22 des statuts de la Fédération, statuts qui ne dépendent d'aucune loi électorale supérieure et qui prévoient que le président de la FFC propose, au prochain Conseil Fédéral un nouveau membre dans le respect de la parité. De fait, ce nouveau membre sera forcément un homme. Il appartiendra ensuite au Conseil Fédéral d'accepter ou non cette proposition. La décision du Conseil Fédéral sera ensuite soumise au vote de la prochaine Assemblée générale. Ce dernier vote n'obère pas cependant le début des fonctions du nouveau membre. Le processus *ad hoc* est d'une grande clarté et sans aucune ambiguïté. Il sera rappelé dans le courrier que la FFC enverra à M. CLÉMENT pour prendre acte de sa démission.

Dans son courrier démissionnaire, M. CLÉMENT précise qu'il se tiendra à la disposition du Bureau Exécutif pour la transmission des dossiers en cours. Le Président tient à rappeler qu'il avait demandé au début de la mandature à M. CLÉMENT de lui communiquer des propositions de sujets sur lesquels il souhaitait travailler. Or, M. CLÉMENT n'est jamais revenu vers lui avec une quelconque proposition. La transmission de ses dossiers sera par conséquent d'une grande simplicité.

## **II. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 MARS 2026**

*Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 12 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le Président évoque le Bureau Exécutif programmé le 16 juillet 2026 et explique qu'à cette période se dérouleront le Championnat de France Avenir sur Route et le

Championnat de France de VTT, manifestations sur lesquelles il se rendra. Par conséquent, le Bureau Exécutif est avancé au jeudi 9 juillet 2026.

S'agissant du prochain CNPT, la Présidente du Conseil Fédéral a émis une alerte au sujet de sa date puisqu'il aura lieu durant le week-end de la Pentecôte. Le Président et le Secrétaire général ont examiné le point soulevé par la Présidente du Conseil Fédéral et étudié le calendrier, mais il s'avère qu'il est extrêmement difficile de déplacer ce CNPT. De fait, il est maintenu les 22 et 23 mai 2026. Pour rappel, la FFC a toujours accepté une représentation des présidents des Comités Régionaux par un élu de leur choix.

## **1. Statistiques**

Yannick POUHEY annonce que la FFC comptait 104 984 licenciés enregistrés au 15 avril 2026, soit une hausse de 0,13 % (+134 licenciés) par rapport au 15 avril 2025. Le nombre de licences à l'atterrissage devrait être très proche de celui de l'année passée qui faisait suite aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Sur les treize Comités Régionaux métropolitains, six comités sont en retard. La situation est donc très hétérogène. S'agissant des comités ultramarins, trois comités sur les sept accusent un retard assez important. Avec un recul de 14,80 %, le comité de Guadeloupe suscite une attention toute particulière versus -10 % à la fin de la précédente saison. Si pour l'heure, la FFC n'est pas en mesure d'expliquer les raisons de cette baisse, Yannick POUHEY lance une alerte sur la situation des Comités Régionaux ultramarins.

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 13 202, soit une baisse de 100 femmes par rapport au 15 avril 2025. L'effectif féminin représente 12,67 % de l'effectif total de la Fédération. Pour la première fois depuis dix ans, la Fédération accuse une perte de ses licenciées. De fait, il conviendra de faire une étude sur les blocs de licences, afin d'appréhender aux mieux les efforts qui doivent être portés.

Les données concernant les disciplines sont les suivantes :

- BMX : +1,27 %, soit 324 licenciés de plus. La discipline compte plus de 25 000 licenciés.
- Cyclo-cross : +8,70 %.
- Piste : +8,58 %.
- Route : -0,42 %, soit 211 licenciés en moins. Pour rappel, cette discipline a connu une baisse de ses licenciés en 2025.
- VTT : -1,39 %. Pour la septième année consécutive, le VTT perd des licenciés. Selon le Secrétaire général, cette baisse est pour le moins problématique au regard d'une pratique qui ne se cesse de se démocratiser en France.
- Autres disciplines : +14,73 %. Le public du Gravel continue de se fédérer.

Pour les catégories de licences, les éléments saillants sont les suivants :

- Professionnel : -6,1 %, soit 13 licenciés de moins.
- Compétition : +0,4 %. Ce bloc progresse un peu plus chaque année, mais les licenciés Élite et Open sont en recul, tandis que les Access continuent leur progression. Cette situation pourrait avoir un impact sur la pratique Route et les calendriers régionaux, mais aussi sur les finances puisque les tarifs Access sont inférieurs aux tarifs Élite et Open.

- Sport : +1,3 %. Les épreuves de masse progressent de 5,38 %.
- Jeunesse : +1,4 %, soit 597 licenciés de plus. Si les U7, U9 et U11 sont en croissance, toutes les autres catégories (Baby Vélo, U13, U15 et U17) sont en baisse.
- Arbitres : -8,0 %, soit 217 arbitres de moins.
- Staff : -4,7 %, soit un recul de 537 licenciés.
- Staff Pro Hommes : cette catégorie perd 41 licenciés.
- Staff Pro Femmes : cette catégorie a gagné 14 licenciées.

Myriam PRÉTOT souligne que toutes les fédérations connaissent une baisse des licenciés des U15, U16 et U17 : dans ces catégories, le décrochage des jeunes est prégnant, notamment chez les filles. Pour autant, la FFC ne peut se satisfaire de cette situation.

S'agissant des filles, leur nombre est en progression chez les U17 et sur les catégories de compétition.

Tristan HORREAUX demande s'il est possible d'avoir une analyse de flux par catégorie, analyse qui permettrait de déterminer les licenciés que la FFC réussit à conquérir et à fidéliser.

Yannick POUHEY juge cette remarque très pertinente.

Fabien RAFFOUX prend note de cette demande.

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licences individuelles s'établit à 1 682, soit une hausse de 4,99 %. Les pratiquants qui ne souhaitent pas appartenir à une structure ne cessent de croître.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre de licences se trouvant dans le système était de 105 638 au 15 avril 2026. À date, la tendance se révèle plutôt positive pour la suite. Il est à noter que la vigilance de la FFC relative à l'application de l'article 9 des statuts de la FFC semble donner des résultats puisque le nombre de demandes s'accroît.

## **2. Résultats**

Le Président salue le potentiel extraordinaire de Paul SEIXAS, potentiel qui ne cesse de se confirmer course après course, notamment lors du Tour du Pays basque. Ses performances, ainsi que celles d'Axel LAURANCE et Dorian GODON lors du World Tour sont extrêmement stimulantes pour le cyclisme français. Il est certain que cette nouvelle génération de cyclistes qui performe constitue une très belle vitrine pour donner envie à des jeunes de pratiquer le vélo et d'intégrer un club de proximité.

Pour ce qui est des femmes, les athlètes sont plutôt performantes sur les courses à étapes et les courses de montagne, mais moins sur les classiques. La FFC sera attentive à la performance de certaines coureuses qui peinent à se maintenir dans le haut du classement mondial. Les performances et le travail accompli par Célia GÉRY sont cependant à souligner.

## **3. Événements**

Le Président passe en revue plusieurs éléments concernant les Championnats du monde UCI 2027 :

- Un référé relatif à la construction de la piste de BMX à Annecy qui a avait été validée par la précédente équipe municipale est en cours. Le résultat devrait intervenir au plus tard mi-mai.
- Le président de CB, M. Philippe LAULANIE, a été accueilli à Annecy par le M. Martial SADDIER, président du département, et le Président de la FFC, afin de célébrer le partenariat établi avec CB, premier partenaire officiel de ces Championnats du monde. Les discussions se poursuivent avec d'autres potentiels partenaires.
- Le programme quotidien des épreuves a été validé par les différentes parties prenantes.
- Une importante réunion s'est tenue en début de semaine sur les conditions d'organisation de la Piste dont les épreuves se dérouleront à Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Le Président MACRON qui était en Haute-Savoie dans le cadre de la préparation du prochain G7 (du 15 au 17 juin 2026) a rencontré M. Martial SADDIER. Ensemble, ils ont évoqué le sujet concernant les coûts liés à la sécurité. Enfin, le Président de la République a validé l'idée de M. SADDIER d'offrir un vélo de marque française à chaque chef d'État qui compose le G7. Une séance photo sera organisée à cette occasion et notre partenaire Look a été sollicité.
- Le J-500 qui correspond à l'épreuve féminine de clôture de l'événement avec aura lieu le 23 avril 2026 avec le dévoilement de la mascotte au travers d'un film d'animation visant à conforter cette manifestation.

Yannick POUHEY tient à signaler que les Championnats du monde UCI 2027 ne sont pas du tout identifiés par les pratiquants réguliers de vélo.

Le Président explique que l'enjeu de communication est extrêmement important, surtout dans une masse d'informations particulièrement complexes. Si la notoriété de l'événement se confirme sur le territoire savoyard, elle constitue un véritable chantier sur le territoire national pour les prochains mois.

Yannick POUHEY demande si un plan de communication sur ces Championnats du monde est prévu lors du prochain Tour de France.

Le Président déclare que ce sera bien le cas, notamment lors des étapes en Haute-Savoie durant lesquelles plusieurs activations sont prévues avec France Télévision.

#### **4. UCI**

Le Président annonce que le dossier de la Fédération concernant le parc Mobi'Ludique a été retenu par l'UCI dans le cadre des trophées Vélo pour Tous et Durabilité. Il adresse toutes ses félicitations à Gilles DA COSTA, Nicolas ROUGEON et aux équipes fédérales pour le travail effectué sur ce projet.

Comme mentionné lors du Bureau Exécutif du mois de mars, l'UCI a invité les acteurs du monde professionnel et les fédérations à envoyer leurs contributions relatives à l'avenir du cyclisme professionnel international. Lors du dernier Conseil

d'administration de la LNC, il a été rappelé aux acteurs français l'importance de contribuer à cette étude. S'agissant de la contribution de la FFC, elle s'articulera en deux parties :

- Une première partie qui sera une forme de synthèse des différentes contributions reçues, afin de mettre en lumière les orientations les plus fortes des acteurs professionnels français.
- Une seconde partie qui intégrera un champ plus exploratoire avec des idées différentes, voire plus originales dans l'idée d'une refonte large du système.

Le Président invite les membres du Bureau Exécutif à lui indiquer assez rapidement si certaines suggestions ne leur conviennent pas ou les suggestions sur lesquelles ils émettraient des réserves.

Christophe LAVERGNE souligne qu'il s'agit d'une boîte à idées, lesquelles seront étudiées et débattues par l'UCI. Cette démarche lancée par l'UCI est très intéressante.

Myriam PRÉTOT le confirme et salue l'initiative de l'UCI.

Le Président tient à ajouter que ces contributions visent à améliorer le cyclisme professionnel à l'international.

Patrick CLUZAUD, s'exprimant sur les difficultés économiques rencontrées par le cyclisme français, note que la FFC a tout à gagner en émettant des propositions à l'UCI.

Le Président abonde dans ce sens.

Il indique qu'il transmettra au Bureau Exécutif le courrier *in extenso* qui sera envoyé à l'UCI.

## **5. CNOSF**

Le Président annonce que la situation du COJOP 2030 demeure un réel sujet d'inquiétude, et ce, en dépit du remarquable travail effectué par M. Michel CADOT.

Il évoque ensuite la position du CIO qui a imposé les tests de féminité pour la participation des athlètes aux Jeux olympiques et paralympiques. Par déclinaison, certaines fédérations internationales les adoptent également. Or, ces tests qui sont interdits en France posent des problèmes éthiques dans la mesure où ils portent sur des paramètres génétiques et qu'ils ne concernent pas les athlètes masculins. Ce sujet est extrêmement sensible en France. Il importe de trouver des solutions pour que les athlètes féminines puissent continuer à participer aux compétitions.

Éric MEINADIER souligne que ces tests ne seront pas scientifiquement viables, car la définition d'une femme ne repose pas que sur un seul gène. Dès lors, il s'agit d'une aberration.

Le Président passe en revue les autres sujets concernant le CNOSF :

- Le CNOSF fait l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes.

- L'affaire Stéphane HATOT, lequel a démissionné. Le CNOSF a saisi son comité de déontologie qui fera part prochainement de ses conclusions. Cette affaire nuit fortement à l'image de l'olympisme et constitue une réelle insulte pour toutes les personnes qui se dévouent bénévolement pour le sport.
- Une commission olympique s'est tenue sur le sujet des équipementiers lors de laquelle il a été décidé de classer les fédérations dans trois catégories :
  - o celles qui ont un très fort impact sur leur propre équipementier, comme le football et le basket, par exemple, qui resteraient à l'identique ;
  - o celles qui peuvent s'organiser avec leur équipementier et qui ont un intérêt technique à ne pas basculer sur un équipementier généraliste. La FFC fera très certainement partie de ces fédérations qui devront démontrer que l'équipementier choisi ne peut pas répondre à leur cahier des charges ;
  - o Toutes les autres qui auront les tenues de l'équipementier choisi par le COJO.

## **6. LNC**

Le Président explique avoir assisté au Conseil d'administration de la LNC avec Gilles MAS et Patrick CLUZAUD en présentiel, et Gilles DA COSTA en visioconférence. Les échanges ont été francs et de bonne nature. Plusieurs questions ont été posées à la LNC sur des sujets qui seront de nouveau évoqués au Conseil d'administration du mois de juin.

## **7. Activités fédérales**

Le Président s'est rendu avec Florian ROUSSEAU et une partie de ses équipes au Centre national des sports de la Défense dans le cadre de la réunion d'évaluation de la convention qui a été très positive : la FFC a reçu un très bon accueil du général Cyril BECKER et l'état d'esprit de la réunion était extrêmement serein. À cette occasion, une visite du nouveau village dédié à l'accueil des blessés de guerre a été organisée et s'avère très impressionnant.

Les autres informations relatives à la Fédération sont les suivantes :

- La FFC a participé à une réunion très instructive avec la Fédération française d'athlétisme sur son passeport santé, dispositif sur lequel la FFC travaille actuellement.
- À la faveur du travail réalisé par Thierry BEDOS et Cécile COUPRY, la rédaction de la convention avec la Chine a pu avancer. Si la convention est validée par le ministère des Sports chinois, la FFC signerait avec un district de Pékin.
- Le 31 mars 2026, les travaux du site de Trappes ont été réceptionnés avec plusieurs semaines d'avance, en présence du Président de la FFC, de Christophe XHONNEUX et de Tommy VANOUDENDYCKE. Ce fut un moment particulièrement important. Le travail qui a été parfaitement maîtrisé offre un très beau résultat. Le Président adresse tous ses remerciements aux différentes équipes fédérales qui ont permis un tel rendu. Il est certain que la FFC entrera dans ces locaux dans de très bonnes conditions.

- Le Président de la FFC a reçu M. Tom VAN DAMME, le président de la Fédération belge de cyclisme, pour évoquer plusieurs sujets comme l'accès à la route, la pression du recrutement chez les jeunes qui obère le cyclisme amateur et la structuration des U19.
- Le Président a été reçu par la ministre des Sports, Mme Marina FERRARI, avec laquelle il a pu notamment aborder le sujet de la sécurité et du Savoir rouler à vélo,
- La FFC a accueilli la promotion de Master 2 de droit, dirigée par l'ancienne conseillère du Président SARKOZY, Madame Sophie DION, le 14 avril 2026. À cette occasion, Christophe MANIN, ancien DTN de la FFC, qui a avait suivi ce cursus est venu récupérer son diplôme.
- Enfin, la FFC a reçu l'ancien Premier ministre, M. Michel BARNIER, qui a visité le vélodrome et avec lequel des échanges sur les différentes problématiques fédérales ont pu avoir lieu. Le Président remercie Tommy VANOUDENDYCKE pour l'organisation de cette rencontre.

## **8. Convention UCI/FFC**

Yannick POUEY rappelle que la FFC signe régulièrement des conventions avec l'UCI ou certaines fédérations étrangères pour favoriser le développement du cyclisme en accueillant dans ses clubs des cyclistes.

L'UCI a lancé le projet 2028 visant à soutenir les nations cyclistes de taille plus limitée sur le plan de la formation et à l'éveil de compétitions d'un niveau supérieur avec l'aide des nations cyclistes plus affirmées. Dans le cadre de ce projet, la FFC a signé une convention sous l'égide de l'UCI pour accueillir 12 cyclistes africains et sud-américains dans des clubs bretons.

Le Président déclare que David LAPPARTIENT et ses équipes mettent vraiment en valeur cette coopération avec la France. Cette action est largement reconnue au-delà du cyclisme français.

Myriam PRÉTOT demande si cette convention est limitée à la Route.

Yannick POUEY répond que la convention a trait à toutes les activités cyclistes.

Le Président précise que ce programme a été créé en amont du Championnat du Monde au Rwanda. De fait, il constitue un programme Route. En revanche, les actions menées au CNC concernent vraiment toutes les disciplines.

Myriam PRÉTOT souhaite savoir si cette convention aborde la question de la parité en ce qui concerne les athlètes retenus.

Le Président souligne que le programme était totalement paritaire l'année passée et que l'UCI agit systématiquement à parité.

## **9. Examen de la demande de licence de Monsieur X**

Conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur de la FFC, le Bureau Exécutif est saisi de l'examen de la délivrance d'une licence pour Monsieur X.

L'article 57 précité dispose que :

*La délivrance d'une licence sera refusée :*

*1°) à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises par les règlements fédéraux ;*

*2°) à toute personne coupable d'actes portant gravement atteinte à l'honneur ou à la probité, ou dont le comportement aurait été de nature à discréditer la FFC ou le sport cycliste en général. Dans les cas prévus au présent paragraphe, la décision sera prise par le Bureau Exécutif, sur rapport motivé du comité régional intéressé ou de la Ligue Nationale de Cyclisme, selon le cas.*

Au cours de la saison 2022, une procédure disciplinaire a été ouverte à l'encontre de Monsieur X pour « *manquement à l'honneur et à la probité* », « *violation délibérée des règlements fédéraux* », et « *comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou aux intérêts du cyclisme ou de la Fédération* ».

Lors de sa réunion du 21 septembre 2022, la Commission Nationale de Discipline de la FFC a décidé de prendre les mesures suivantes à son encontre :

- Une interdiction de participer aux manifestations et compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2022.
- Une interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2022.
- Une interdiction de toute fonction, notamment d'éducateur, d'arbitre et de Président de club, jusqu'au 31 décembre 2022.
- Une interdiction d'être licencié à la FFC jusqu'au 31 décembre 2022.
- Une inéligibilité aux instances dirigeantes fédérales jusqu'au 31 décembre 2022.

La Commission a également subordonné la reprise de toute licence fédérale à un examen préalable du Bureau Exécutif, conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur Fédéral.

Par courrier en date du 31 mars 2026, le Comité régional FFC Sud PACA, en application du dispositif de la décision de la Commission Nationale de Discipline du 21 décembre 2022, a informé le Bureau Exécutif et les services de la FFC que Monsieur X avait fait une demande de licence de pratiquant « Access » en date du 20 février 2026. Dès lors, il appartient au Bureau Exécutif de délivrer ou non la licence de Monsieur X.

Les membres du Bureau Exécutif ont été informés du dispositif de la décision non contestée de la Commission Nationale de Discipline du 21 septembre 2022 prise à l'encontre de Monsieur X. Aussi, les membres avaient pris connaissance que la Fédération Française de Cyclisme avait été informée qu'un arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2023 avait été pris, portant interdiction définitive pour Monsieur X d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et

sportives ou d'exercer toutes fonctions mentionnées aux articles L.212-1, L.223-1, L.322-7 du code du sport, soit :

- Enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
- Exercer les fonctions d'arbitres et juges.
- Exercer les fonctions de surveillant de baignade et de piscine.

À l'appui de sa demande, Monsieur X fait état du jugement rendu le 19 février 2026 par le tribunal administratif de..... venant annuler l'arrêté du 23 janvier 2023. Après lecture dudit jugement, le Bureau constate que l'arrêté définitif pris en 2023 avait été annulé au motif que « *la matérialité des faits les plus graves retenus par le Préfet n'est pas établie* » et que sa décision aurait été différente s'il ne s'était pas basé dessus.

Le Bureau, toujours sous lecture du jugement administratif du 19 février 2026, relève les éléments suivants : « *Monsieur X, alors âgé de 43 ans, a entretenu une relation de proximité avec une adhérente, alors âgée de 17 ans, du club de cyclisme dont il était le Président, en échangeant quotidiennement par messages et en organisant des sorties sportives à deux durant plusieurs mois, à l'insu des parents, et que cette relation est devenue intime en 2021* ». Le Bureau rappelle également que devant la Commission Nationale de Discipline et devant le conciliateur du CNOSF, Monsieur X avait aussi reconnu les faits précités.

Aussi, le Bureau avait été amené à se prononcer, toujours au titre de l'article 57 des Statuts, sur les demandes de licence 2023 et 2025 de Monsieur X, décidant alors de ne pas accéder à ses demandes et de lui refuser la délivrance des licences en question.

Il appartient dès lors au Bureau d'apprécier si les éléments portés à son attention sont compatibles avec la délivrance d'une licence fédérale.

Le Bureau rappelle en préambule que les fédérations sportives agréées, a fortiori celles dépositaires d'une délégation du ministère chargé des Sports, participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives. Ainsi, compte tenu des objectifs assignés à ces fédérations par le législateur, ces dernières doivent assurer la protection physique et morale des personnes contre toute forme de violences physiques, psychologiques ou encore sexistes ou sexuelles, et garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont elles ont la charge et l'exemplarité du comportement de leurs licenciés.

Après examen de la demande de Monsieur X et des éléments constitutifs de ses antécédents disciplinaires, tant devant la Commission Nationale de Discipline que devant le Conciliateur du CNOSF, le Bureau considère que la gravité des agissements reconnus par le requérant devant ces instances rend ce dernier coupable d'actes portant gravement atteinte à l'honneur ou à la probité, comportement de nature à porter atteinte à l'image du cyclisme et de la FFC, et que la délivrance d'une licence représenterait un risque vis-à-vis des licenciés.

Qu'en effet, toute prise de licence amènerait l'intéressé à pouvoir être potentiellement en contact avec d'autres licenciés, notamment mineurs. De par ses prérogatives de protection de ses licenciés, de garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont a la charge la Fédération Française de Cyclisme et l'exemplarité du comportement de ses licenciés, le Bureau Exécutif décide en conséquence de refuser la demande de licence 2026 de Monsieur X.

Enfin, le Bureau précise que toute demande de licence pour les saisons futures devra également être soumise à un examen préalable par ce dernier dans les conditions déterminées à l'article 57 du règlement intérieur fédéral.

### **10. Statuts de la FFC — Article 9**

Yannick POUHEY rappelle que lors de sa séance du mois de mars, le Bureau Exécutif a pris la décision d'envoyer à deux clubs bénéficiant d'un label FFC un courrier pour leur rappeler qu'ils avaient l'obligation de respecter l'article 9 des statuts de la FFC. Ce courrier les enjoint à licencier la moitié de leurs adhérents dans l'immédiat et à licencier l'autre partie la saison prochaine. Si l'un des clubs a accepté le compromis proposé par la FFC en licenciant la moitié de ses adhérents (soit 40 licenciés sur les 80), l'autre club a expliqué qu'il ne pouvait pas l'appliquer au prétexte qu'il était à l'origine un club délégataire.

En conséquence, comme mentionné dans le courrier, il propose que la FFC retire le label à ce dernier club et qu'elle saisisse la Commission de discipline, commission totalement indépendante, eu égard au non-respect de l'attestation sur l'honneur que le président de club a signé.

Le Président note la réaction très positive du premier club qui a accepté la proposition de la FFC et qui a licencié 50 % de ses adhérents. S'agissant du second club, il convient en effet que la FFC applique ce qu'elle a énoncé dans son courrier : il est essentiel que sa position demeure cohérente.

Ces deux exemples seront exposés lors du CNPT dans le cadre de la réalisation d'un état des lieux.

Yannick POUHEY indique que la FFC contrôlera l'année prochaine que le premier club aura bien licencié tous ses adhérents comme il s'y est engagé.

### **11. Matériels**

Yannick POUHEY aborde la problématique relative à l'utilisation du matériel homologué par l'UCI : la réglementation évolue constamment et selon les disciplines, certains matériels sont homologués et d'autres pas.

En vue du prochain Bureau Exécutif, la FFC effectuera un point avec l'UCI afin de s'assurer que la réglementation de toutes les disciplines est en adéquation avec celle de l'UCI. Une proposition de texte sera effectuée lors du Bureau Exécutif du mois de mai.

### **12. RH**

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 65,79 ETP, dont 56,80 CDI, 8 CDD, CDD CIFRE et une alternance au 31 mars 2026.

La FFC va devoir renouveler son CSE. Dans le cadre des prochaines élections professionnelles, des négociations ont eu lieu avec la seule organisation syndicale qui s'est présentée (Force ouvrière). Les candidatures pour le premier tour qui est réservé aux organisations syndicales seront reçues avant le 27 avril 2026. Le premier tour se tiendra entre les 4 et 5 mai 2026 via un vote dématérialisé. Si des sièges restent à pourvoir, un second tour aura lieu entre le 19 et le 20 mai 2026. Les candidatures seront reçues jusqu'au 12 mai 2026. Les résultats seront connus le 20 mai.

Un bilan de la mandature a été réalisé avec le CSE actuel qui a souligné la bonne qualité du dialogue social de la FFC et les échanges très fluides avec la Direction.

Le plan des compétences a été présenté au CSE : des formations seront engagées à hauteur de 15 000 euros, dont près de la moitié sera financée par l'AFDAS. À date, la FFC financera les formations de 25 salariés.

Plusieurs collaborateurs ont émis la demande de réaliser un bilan de compétences. La FFC qui considère que ce dernier relève du CPF de chaque salarié financera le reste à charge.

En vue de la préparation du budget rectificatif, des échanges ont lieu avec les directeurs de service pour ajuster la trajectoire RH et les éventuelles évolutions par rapport aux hypothèses initiales.

### **13. DSI**

Fabien RAFFOUX annonce qu'une importante migration au niveau des serveurs est en cours et qu'il est possible qu'elle génère quelques perturbations sur certains services.

Il indique par ailleurs que le ministère incite fortement les fédérations à utiliser des solutions informatiques souveraines à la place de Microsoft. Or, à date, il n'existe pas de solutions françaises ou européennes totalement équivalentes. Des fédérations ayant un nombre de licenciés et de salariés plus limité ont d'ores et déjà entrepris ce changement avec des solutions qui ne permettent pas une centralisation des outils, fonctionnement qui complexifie la gestion administrative et l'accès des utilisateurs. La FFC devra se positionner dans les prochains mois sur ce sujet.

Yannick POUHEY s'enquiert de l'évolution du processus des engagements individuels.

Fabien RAFFOUX explicite que l'étape réglementaire a été lancée et que le système est en attente du paramétrage réglementaire. Des tests seront initiés avec certaines régions prochainement.

Patrick CLUZAUD sollicite des informations concernant les mutations.

Fabien RAFFOUX signale que ce sujet représente un chantier réglementaire et non informatique.

Le Président le confirme.

## **IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE**

## **1. Président de la LNC**

Le Président déclare que le Bureau Exécutif transmet toute sa sympathie à M. Alain CLOUET qui a eu la douleur de perdre son épouse. L'ensemble du Bureau Exécutif s'associe à la peine.

Xavier JAN revient sur le dernier Conseil d'administration de la LNC et tient à souligner la qualité des échanges, ainsi que le climat de sérénité qui les a entourés. Il en remercie le Président de la FFC et ses collègues.

Il salue également la performance des jeunes coureurs français parmi lesquels figure évidemment Paul SEIXAS.

À ce jour, les équipes françaises totalisent 31 victoires versus 32 victoires pour les coureurs français.

Le classement des équipes françaises est le suivant :

- 3<sup>e</sup> place : Cofidis.
- 4<sup>e</sup> place : Décathlon CMA-CGM.
- 19<sup>e</sup> place : Unibet Rose Rockets.
- 21<sup>e</sup> place : Groupama FDJ United.
- 22<sup>e</sup> place : TotalEnergies.

S'agissant du World Tour, le classement est le suivant :

- 1<sup>re</sup> place : Cofidis. Cette équipe se place devant Pinarello Q36 Team dont le budget pourtant bien supérieur.
- 3<sup>e</sup> place : Unibet Rose Rockets.
- 5<sup>e</sup> place : TotalEnergies.
- 16<sup>e</sup> place : Van Rysel-Roubaix.
- 17<sup>e</sup> place : CIC Pro Cycling Academy.

En ce qui concerne la médiatisation des courses, le bilan se révèle plutôt mitigé : si les audiences ont été multipliées par trois pour les épreuves de FDJ United Series qui sont passées en diffusion nationale et qui ont bénéficié d'un important impact de la presse quotidienne régionale, les audiences du World Tour en France sont assez décevantes chez les hommes en dépit de la grande qualité des courses. Le nombre de téléspectateurs est ainsi passé de 2,6 millions en 2025 à 2,2 millions en 2026. Quant à l'audience des courses féminines, elle est passée de 2,2 millions de téléspectateurs à 1,7 million de téléspectateurs. Il est certain que cette baisse est liée au fait que le nombre de personnes regardant la télévision est moins élevé aujourd'hui. De fait, il importe d'aller chercher un nouveau public.

La nouvelle convention entre la FFC et la LNC a été validée à 95,6 % des votants par voie électronique lors d'une Assemblée générale organisée par la LNC. Une Assemblée générale extraordinaire sera programmée en vue de la modification des statuts de la Ligue qui seront ensuite transmis à la FFC pour qu'elle puisse également les valider lors d'une Assemblée générale.

Le sujet de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) demeure extrêmement préoccupant : en effet, ladite autorité souhaite faire évoluer le cadre législatif applicable au financement du sport par les opérateurs de paris sportifs. L'ANJ a rappelé qu'elle

s'inscrivait dans son plan stratégique articulé autour de la protection des mineurs avec la volonté :

- De renforcer l'encadrement de la publicité autour des rencontres sportives.
- De limiter le sponsoring par les opérateurs sportifs lors des compétitions et dans les enceintes sportives.
- De limiter le sponsoring des équipes.

À l'aune de l'importance de l'apport de ces opérateurs dans le financement du sport cycliste, les intentions de l'ANJ suscitent de vives inquiétudes, bien que les ligues aient conscience de la nécessité de protéger les jeunes publics.

S'agissant du calendrier des courses professionnelles, les résultats des élections municipales ont apporté de bonnes nouvelles en ce qui concerne l'épreuve Cholet Agglo Tour : la nouvelle maire de Cholet, Mme Isabelle LEROY, ayant annoncé vouloir inscrire l'épreuve dans la continuité. Toutefois, dans le cadre de structuration du calendrier, il est envisagé que cette épreuve se déroule en fin de saison.

Christophe LAVERGNE souhaite savoir si la nouvelle structure porteuse de l'organisation est affiliée à la FFC.

Xavier JAN indique que ce sujet fait partie des points qui seront traités prochainement avec la communauté de communes. La LNC sera attentive au fait que tous les éléments administratifs correspondent aux règles en vigueur.

Christophe LAVERGNE indique que si la structure n'est pas affiliée, il conviendra de mettre en œuvre une convention liée à l'article L331.5 du Code du sport entre la structure porteuse et la FFC.

Xavier JAN assure que tous les éléments idoines seront formalisés en collaboration avec la Direction juridique de la FFC.

## **2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire**

Éric MEINADIER revient sur le projet de réforme de la partie médicale des RTS qui avait été évoqué lors du dernier Bureau Exécutif et qui nécessite d'être validé ce jour.

Pour rappel, le constat actuel est le suivant :

- Les textes réglementaires idoines sont nombreux et dispersés.
- Les organisateurs peinent à organiser leurs dispositifs de secours et médicaux, lesquels ont des lacunes en matière de traçabilité et de lisibilité.

L'objectif de cette réforme qui a été validée par la Commission nationale de sécurité est de proposer un référentiel fonctionnel médical unique pour toutes les disciplines. Il serait composé de deux parties :

- Une partie consacrée aux compétences attendues, au matériel nécessaire et au dossier médical informatisé.
- Une partie composée de fiches synthétiques détaillées par type de disciplines et de compétitions qui mentionneraient le type de matériel, véhicule, local, etc., et du schéma du tracé de la compétition avec le placement des personnes.

Cette réforme inclut également la mise en œuvre de formations de secouristes et infirmiers protocolés, de contenu en e-learning notamment pour les médecins, la mise en place d'un logiciel médical visant à accompagner les secouristes et les professionnels de santé, et la mise en œuvre d'une logistique matérielle à proposer aux personnes qui auront été formées par la FFC (infirmiers protocolés, secouristes).

Une fois l'ensemble de ce dispositif validé par le Bureau Exécutif, il conviendra de passer en mode projet avec la consultation des commissions des disciplines, de la Commission nationale de sécurité, de la DERS, de la Direction juridique, de l'INF, du médical et de la DSI.

Le Président précise que la décision du Bureau Exécutif concerne l'organisation de la documentation fédérale. Dans un second temps, il conviendra de passer en mode projet pour effectuer les arbitrages idoines et l'ordonnancement du financement dans le temps.

Yannick POUHEY note qu'il serait pertinent d'avoir un titre dédié aux RTS qui catégorise toutes les disciplines et les compétitions fédérales, afin de faciliter la recherche des organisateurs.

Éric MEINADIER partage cette considération.

Le Président confirme que cette remarque est totalement fondée. La collaboration de Nicolas ROUGEON sera essentielle dans la création de ce titre. Il propose de créer un titre « Les RTS et les sports cyclistes » dans lequel seront agrégées toutes les disciplines.

Il met aux voix la proposition visant à créer ce titre qui comprendrait toutes les disciplines fédérales.

*La proposition est validée à l'unanimité des votants.*

Éric MEINADIER aborde ensuite le sujet relatif à la posture du cycliste et de la méthode fédérale P.R.I.S.M.E (Posture, réglages, Individualisation, Sécurité, Mesures, Excellence) qui permet d'aider les cyclistes à se positionner sur leur vélo en performance et en sécurité, afin de prévenir les blessures.

De nombreuses formations sur ce sujet existent avec une qualité très hétérogène.

La FFC qui travaille sur ce sujet depuis 2021 a mis en place des formations. Depuis avril 2025, elle collabore avec un doctorant CIFRE, Axel COUVEINHES, dont le sujet de thèse est l'ergonomie et la prévention des blessures. Au sein de la Fédération, ses missions sont :

- La rédaction de l'expertise fédérale à partir de la littérature médicale et de l'expérience de la FFC.
- La création d'une offre commerciale au Centre national du cyclisme (CNC).
- Le montage d'une formation FFC qui serait mise à la disposition de différents acteurs.

Aujourd'hui, la FFC est en mesure de proposer une offre commerciale très complète composée de plusieurs formules allant de 50 à 360 euros qui répondent aux besoins

de tous les cyclistes, toujours dans un souci de performance et de prévention des blessures.

Ces formations auront lieu au sein du CNC et un parcours a été déterminé (prise de rendez-vous, accueil). Les modalités de paiement sont en cours de finalisation et il reste à mettre en place un plan de communication afférent.

S'agissant des dépenses, elles seront dans un premier très limitées dans la mesure où le matériel requis existe déjà.

Quant au chiffre d'affaires de ces formations, il est estimé à 50 000 euros par an.

Par la suite, la FFC mettra en place plusieurs offres comme :

- Un service de location de selles pour que les cyclistes puissent les tester.
- Une étude aérodynamique sur le vélodrome.
- Une offre VO2 en parallèle de l'offre posturo.
- L'ouverture de sites labellisés FFC (Annecy, Marseille, Cap-Breton).
- La formation de l'écosystème fédéral.

Les premiers tests seront lancés à la fin du mois d'avril pour un déploiement plus large au mois de juin.

Yannick POUÉY sollicite des précisions concernant les marges et les personnes qui s'occuperont de ce programme.

Éric MEINADIER explique que dans un premier temps le doctorant Alex COUVEINHES qui est salarié de la Fédération aura la charge de ce programme. Par la suite, la FFC fera appel à des prestataires formés par la FFC

Un échange intervient sur la pérennisation de ce projet et de son potentiel financier à l'issue duquel le Président remarque que la FFC n'a pas besoin d'investir sur le volet commercial puisqu'elle dispose du matériel idoine. En revanche, le volet suppose un investissement sur lequel il conviendra de travailler.

Cédric CHAUMOND tient à préciser que ce projet a été réfléchi avec la DTN et qu'il serait pertinent de l'intégrer dans le modèle économique du CNC, afin de combler ses charges : pensé à long terme, ce projet constitue un modèle vertueux en matière de chiffre d'affaires et de marges.

Le Président confirme que ce projet correspond pleinement à la volonté de la FFC de valoriser son expertise fédérale pour créer des ressources. Toutefois, il conviendra de l'animer sur le plan entrepreneurial (RH et finances) en collaboration avec Christophe XHONNEUX.

Éric MEINADIER aborde enfin le sujet de la commotion cérébrale sur lequel la FFC travaille depuis cinq ans et annonce qu'elle a échoué à écrire une procédure réglementaire afférente.

Par ailleurs, il a été constaté des difficultés spécifiques :

- La moitié des chutes à risque a lieu lors des entraînements.

- La difficulté d'identifier les commotions cérébrales dans le cyclisme, y compris en compétition, rendant quasi impossible la mise en place d'une réglementation
- La difficulté de la prise en charge médicale en raison d'un nombre peu élevé de médecins compétents.
- La disponibilité des médecins pour effectuer un bilan nécessitant 30 minutes dans les 24 heures qui suivent une chute.

À l'aune de ces différents éléments, il conviendrait de changer de paradigme en mettant en place une procédure basée sur l'éducation et la responsabilisation de tous au travers d'une procédure axée sur l'autoévaluation.

Ainsi, à la suite d'une chute, la procédure sera la suivante :

- Un auto-check immédiat sur la base de plusieurs éléments (casque cassé, mal à la tête et/ou au cou, problème d'équilibre ; etc.). Si ces symptômes sont confirmés, la consigne est de ne pas remonter sur le vélo.
- Cet auto-check sera suivi d'une auto-évaluation neurologique à 30 minutes, à trois heures, à 24 heures, puis à 48 heures.

Il sera suivi d'un Neurocheck 2 Si l'un des symptômes persiste, le repos relatif recommandé doit être mis en place, ainsi que le protocole de reprise et les consignes de surveillance avec l'entourage. Une consultation médicale devra avoir lieu :

- En cas de besoin d'un arrêt maladie.
- En cas d'aggravation des symptômes ou en cas d'impossibilité de reprise quinze jours après la chute.
- Dans le cadre de l'évaluation d'un sportif de haut niveau si besoin d'une reprise précoce.

Les outils proposés seront les suivants :

- Un document d'information globale sur la commotion cérébrale et sur la procédure fédérale intégrant des documents sur le web ; des e-learning ; des formations sportives et citoyennes ; des vidéos et des podcasts.
- Les documents d'évaluation (autoévaluation ; Neurocheck 1 ; Neurocheck 2).
- Les consignes de surveillance.
- Le protocole de reprise.

Les documents d'autoévaluation seront mis en place au mois de juin en version papier ou en version numérique. Puis à compter du mois de septembre, cette autoévaluation est envisagée avec une évaluation cognitive via une intelligence artificielle qui posera des questions et renverra par SMS ou email un compte rendu au sportif.

Cette évaluation permettra aussi de réaliser une baseline SMR et pourra être intégrée dans le logiciel médical de surveillance de compétitions et, à terme, dans la réglementation fédérale. Tout ce travail qui est réalisé en collaboration avec un neurochirurgien spécialiste du domaine sera financé par la SMR (coût du projet : 25 000 euros).

En ce qui concerne le prestataire extérieur qui recueillera les appels téléphoniques, une consultation sera lancée dans le respect du règlement financier de la FFC.

Le Président adresse tous ses remerciements à Éric MEINADIER pour son travail sur ce sujet qui est essentiel pour les cyclistes de la FFC.

### **3. Directeur Technique National**

Cédric CHAUMOND annonce que dans le cadre du programme olympique, l'ouverture de la période de qualification pour le VTT aura lieu début mai. Cette ouverture sera suivie par celle du BMX Racing à l'automne 2026, puis celle de la Piste et du BMX Freestyle. S'agissant de la Route, les qualifications auront lieu en 2027. Il appartient à la DTN de travailler sur les modalités de sélection qui devront prendre en compte les tests de féminité imposés par le CIO. La DTN attend un retour du CNOSF sur ce sujet pour notamment lancer le travail sur les modalités de sélection du VTT et espère être en mesure de les présenter au Bureau Exécutif du mois de mai.

La France est en pleine préparation de l'installation de l'Équipe de France sur les Championnats du monde 2027. Les relations entre la DTN, le Comité d'organisation et Spartner sont excellentes. Une visite d'hôtel a été organisée récemment et la réservation des chambres devra être actée avec le versement d'un acompte de 20 % dans le courant de l'été qui sera suivi d'un versement de 30 % en octobre 2026. Quant au solde, il devra être versé à la fin du premier trimestre 2027. À date, le nombre de sportifs présents devrait s'élever à 260 et le nombre de staff à 160, soit un total de 2 600 nuitées. Le coût de l'hébergement est évalué à près de 400 000 euros (Saint-Quentin-en-Yvelines compris).

La livraison du Campus sur le site de Trappes se déroule dans d'excellentes conditions. Le Campus devrait accueillir ses premières activités (formations) dès le début du mois de juin 2026.

La DTN mène actuellement une réflexion sur le modèle économique du CNC, ainsi que sur la problématique du matériel, notamment son transport dans le cadre des épreuves internationales, pour chaque discipline.

La DTN lancera prochainement les subventions Accession nationale pour les pôles Espoirs auprès des Comités Régionaux, lesquels recevront le versement idoine uniquement après avoir formalisé leur programme.

Enfin, la modification du projet de performance fédéral 2025-2029 a été initiée, afin d'intégrer la localisation du pôle France Relève Espoir VTT à Vallauris et non à Montpellier comme initialement prévu. Parallèlement, l'ouverture du pôle Espoir de la Réunion sera actualisée, ainsi que celle d'une structure d'entraînement et de formation à Reims (VTT, Cyclo-cross, Route) et d'une SEF BMX impulsion à Thil.

Pour information, sur les huit sportifs Élités et professionnels présents dans le classement UCI, trois d'entre eux sont passés par un pôle Espoir hors-murs (Paul SEIXAS, Lenny MARTINEZ et Romain GRÉGOIRE). Kevin VAUQUELIN est passé par le pôle Relève de Bourges, Paul MAGNIER par le pôle Relève de Besançon et Émilien JEANNIÈRE par la SEF de Nantes et celle de La Roche-sur-Yon.

S'agissant des femmes, sur les 41 cyclistes professionnelles, 18 d'entre elles sont passées par des structures de type SEF ou pôles Espoir : elles sont très majoritairement présentes dans le top 100 de l'UCI et dans les équipes World Tour.

Le Président note que ces informations sont très intéressantes et qu'elles méritent d'être communiquées.

## **V. POINT FINANCIER**

Gilles DA COSTA explique que le budget rectificatif est en cours de préparation et signale que les frais de déplacement seront un véritable sujet en raison de l'augmentation significative du gasoil. Si cette augmentation devait perdurer, elle rendrait la situation interne (arbitres, organisateurs, participants) très délicate et il sera nécessaire de mener une réflexion idoine.

En ce qui concerne les réponses que la FFC doit apporter à la Cour des comptes un an après la publication de son rapport, le Trésorier est dans l'attente de plusieurs éléments de précisions relatives à FVE.

Pour information, un club organisateur de la Sarthe ayant une dette de 23 000 euros à l'égard de la FFC a émis la demande de la découper en réglant dans un premier temps les prix des coureurs, puis en versant dans un second temps le reliquat. Or, une telle proposition ne peut être acceptée par la Fédération dans la mesure où une dette est due dans son intégralité. Cependant, il sera possible de mettre en œuvre une convention d'apurement dès lors que le premier virement demandé par la FFC aura été effectué.

Le Président partage les inquiétudes du Trésorier général concernant le coût du carburant et ses conséquences inflationnistes. Ce sujet devra être suivi très finement.

Christophe LAVERGNE annonce que la FFC a reçu quatre candidatures de courtiers dans le cadre de son appel d'offres : deux candidatures ont été rejetées en raison de leur taille trop limitée ou de leur tarif trop élevé, et deux ont été reçues par la Fédération qui a retenu le courtier Marsh dont le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour les primo-licenciés, puis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour le reste du programme.

S'agissant de l'assureur, Marsh travaille actuellement sur le cahier des charges du programme FFC et sur celui des Championnats du monde 2027, ainsi que sur les différentes statistiques, comme celles de la sinistralité. L'appel à concurrence sera lancé à la mi-mai pour un résultat au 15 juin 2026.

Gilles DA COSTA spécifie que ce délai devra être respecté dans la mesure où le Bureau Exécutif devra se positionner sur la tarification avant la fin du mois de juillet.

## **VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION**

Tristan HORREAUX détaille les actualités récentes qui ont été couvertes par la Direction de la Communication :

- La première manche de la Coupe de France de BMX Racing qui s'est déroulée à Machecoul a été diffusée sur Vélo+TV. Elle a atteint une très belle audience cumulée avec 132 377 connexions.
- La Coupe de France de Gravel qui comprend quatre manches. Les inscriptions peinant à décoller, la FFC a contacté chaque organisateur pour les accompagner dans la communication et a renforcé les moyens pour assurer la

notoriété de cet événement. À l'aune de cette situation qui donne à voir que ce public est moins captif, un travail de réflexion devra être mené sur ce produit.

Tristan HORREAUX poursuit avec la Coupe de France FDJ United dont la première manche aura lieu le 19 avril à Chambéry. Pour la première fois, elle sera diffusée sur France.TV Sport. Afin de soutenir la production télévisuelle de l'ensemble des sept manches, la Fédération a émis une demande de subvention de 52 000 euros auprès du fonds audiovisuel de l'ANS.

S'agissant de l'appel à projets de la Fondation France Vélo avec la CIC qui a reçu 135 dossiers de candidatures, 58 clubs ont été sélectionnés. La FFC adresse tous ses remerciements à son mécène pour son aide précieuse.

Eu égard à l'enjeu essentiel que représente la communication verticale dans la compréhension des informations relayées par le Siège fédéral, la FFC lancera sa première lettre interne dans les prochains jours ; elle aura pour thème principal la campagne de l'ANS sur le PSF. Les clubs, les dirigeants élus des Comités Régionaux et des Comités Départementaux seront destinataires de cette lettre qui paraîtra quatre à cinq fois par an.

La FFC était présente au salon Destination Nature qui a accueilli de très nombreux visiteurs. La présence fédérale a été fortement soutenue par le Comité Régional Île-de-France. Les sujets relatifs au programme des Ambassadrices, au cyclisme féminin et au Gravel ont été largement évoqués durant ce salon, mais il est évident que la Fédération doit poursuivre ses efforts pour structurer son offre de tourisme à vélo.

En ce qui concerne l'Équipe de France, la passerelle entre le BMX et la Piste a été mise en lumière par la sélection d'Axelle ÉTIENNE lors de la Coupe du Monde Piste UCI à Hong-Kong. En vue des Championnats du monde UCI 2027, la Direction de la communication a couvert le stage Paris-Roubaix des U19.

La boutique officielle de la FFC a été lancée avec la vente des tenues officielles de l'Équipe de France, les maillots BMX Challenge, les bidons FFC, la mascotte VELIX et les tenues 2026 pour les épreuves Gran Fondo.

Myriam PRÉTOT déclare que la vente des tenues BMX a été très bien perçue.

Tristan HORREAUX évoque ensuite le J-500 des Championnats du monde 2027 qui se déroulera le jeudi 23 avril 2026 à Annecy avec le lancement du programme Ambassadeurs autour de Bernard HINAULT. Tristan HORREAUX tient à saluer le travail réalisé par les équipes fédérales et celui de Sylvie PASQUALIN qui a fortement mobilisé les athlètes fédéraux pour qu'ils participent à cet événement.

En vue de l'aménagement des nouveaux locaux de la FFC installés à Trappes, un travail de communication a été réalisé pour définir les éléments de langage du Centre National de Cyclisme : installé à Saint-Quentin-en-Yvelines au cœur de trois sites olympiques majeurs — le Vélodrome National, le stadium de BMX, et le Stade VTT Pauline Ferrand-Prévot —, il regroupera les structures et les expertises qui permettront à la FFC de déployer ses activités au niveau national et dans les territoires, avec l'objectif de rendre la performance accessible au plus grand nombre de personnes, dans toutes les disciplines du cyclisme.

À Montigny-Le-Bretonneux, au sein du Vélodrome National, siège de la Fédération, se trouvent :

- Deux équipements d'exception : la Piste du Vélodrome et le Stadium de BMX.
- Le Centre d'Entraînement de Haut Niveau de la FFC, qui regroupe deux Pôles France Olympiques (Piste et BMX Racing).
- Le Plateau d'Évaluation et d'Optimisation de la Performance de la FFC (PLATO).
- Le Centre Médical du Haut Niveau de la FFC.
- Un Centre d'hébergement pour les athlètes (Le Cube).

A Trappes, au sein du Campus installé au pied de la Colline d'Elancourt, se trouvent :

- Le Stade VTT Pauline Ferrand-Prévot.
- Le Centre Technique & Logistique de la FFC.
- Le Centre de Formation et de Séminaires de la FFC.
- La Maison Sport Santé de la FFC.
- Le Centre de Développement de la Pratique du Cyclisme pour Tous.

Le CNC est déployé dans les territoires au travers de structure déconcentrées :

- Le Pôle France Olympique BMX Freestyle au CREPS de Montpellier.
- Les Pôles France Relèves BMX Racing, Endurance et Outremer au CREPS de Bourges.
- Le Pôle France Relève VTT au CREPS de Boulouris.

Les enjeux de communication autour du CNC sont les suivants :

- Le développement de son image et de son identité avec la création d'un logo qui sera ensuite décliné sur les pôles en région et sur les supports de communication.
- L'inauguration interne et externe du site (plusieurs dates sont à l'étude).
- La décoration du site avec l'aménagement et la signalétique.

Il serait par ailleurs pertinent d'harmoniser la décoration des locaux du Siège fédéral avec celle du nouveau bâtiment de Trappes, car le CNC sera déployé sur les deux sites.

Tristan HORREAUX remercie FACOM, partenaire de la FFC, qui a financé l'aménagement de l'atelier des nouveaux locaux de Trappes, où sera installé le nouveau Centre Mécanique et Logistique du CNC.

Il procède ensuite à la présentation des travaux réalisés par son équipe sur la nouvelle charte graphique institutionnelle de la FFC faite de dégradés, de contrastes et de courbes.

Myriam PRÉTOT salue la modernité et l'élégance de la nouvelle charte graphique, laquelle a été réalisée en interne.

Tristan HORREAUX annonce qu'il lancera une étude interne sur la définition de la raison d'être de la FFC, ses missions, ses publics, ses valeurs, etc. Un email intégrant un questionnaire sera envoyé aux membres du Bureau Exécutif.

Xavier GAVORY signale qu'une étude de fond de marque et de refonte d'identité visuelle peut représenter un coût supérieur à 100 000 euros lorsqu'elle est confiée à une agence. La réalisation d'un tel travail est particulièrement remarquable.

Le Président confirme que la FFC réalise une économie importante grâce à l'équipe de la Communication. Aussi est-il important que toutes les personnes sollicitées pour répondre au questionnaire s'accordent le temps nécessaire.

Gilles DA COSTA ajoute de son côté que la démarche relative à la raison d'être est absolument essentielle et qu'il importe de lui consacrer du temps. Il remercie Tristan HORREAUX de l'avoir initiée.

## **VII. CNPT DES 22 ET 23 MAI 2026**

Yannick POUHEY propose l'ordre du jour suivant pour le prochain CNPT :

Vendredi 22 mai 2026, de 14 heures à 20 heures :

1. Ouverture du CNPT
  - Accueil et informations générales
2. Projet des statuts type
3. Informatique
4. Point DTN
  - a. Résultats sportifs
  - b. Prévention des violences
5. La parité
6. L'article 9 des statuts

Samedi 23 mai 2026, de 8 heures 30 à 12 heures 30 :

7. Coupe de France des départements U17 U19
8. Finances/assurances
9. Réforme des activités
10. RSE
11. Point des Présidents des comités départementaux
12. Point Communication
13. Questions diverses

Le Président déclare que les membres du Bureau Exécutif pourront à l'issue de la séance de ce jour lui relayer d'autres sujets qu'ils jugeraient pertinents d'être inscrits à l'ordre du jour du CNPT.

## **VIII. COMMISSIONS**

### **1. Gravel**

Patrick CLUZAUD annonce que M. Marc LEFORESTIER a démissionné de la Commission nationale de Gravel. Pour le remplacer, la commission propose la candidature de M. Kevin SADOUDI, coureur VTT et Gravel. La commission souhaite par ailleurs également intégrer Mme Balladyne TRITSCH, coureuse cycliste Élite qui s'investit énormément dans le développement du Gravel auprès des femmes.

Le Président tient à souligner les efforts réalisés par la Commission nationale de Gravel pour renforcer son équipe, notamment avec des pratiquants de la discipline.

Il met aux voix la nomination de Mme Balladyne TRITSCH et de M. Kevin SADOUDI à la Commission nationale de Gravel.

*La nomination de Mme Tritsch BALLADYNE et de M. Kevin SADOUDI à la Commission nationale de Gravel est approuvée à l'unanimité des votants.*

## **2. E-Cycling**

Tommy VANOUDENDYCKE déclare que la Commission nationale souhaite intégrer deux nouveaux candidats : M. Maxime CRÉ, pratiquant très impliqué dans le développement du E-Cycling dans le Grand Est, et M. Sébastien HAVOT, ancien coureur Élite également très actif dans le développement de cette discipline.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la nomination de M. Maxime CRÉ et M. Sébastien HAVOT à la Commission nationale E-Cycling.

*La nomination de M. Maxime CRÉ et M. Sébastien HAVOT à la Commission nationale E-Cycling est approuvée à l'unanimité des votants.*

## **3. BMX**

Myriam PRÉTOT tient à saluer le travail de qualité de Jonathan NOYANT et de Quentin Berthon qui a permis d'élaborer une première version d'un texte visant à réglementer le Pumptrack sur la base de la réglementation de l'UCI. À la demande de Yannick POUEY, ladite version qui correspondra au titre 18 fera l'objet de quelques ajustements et sera présentée lors d'un prochain bureau.

Yannick POUEY rappelle que toute proposition qui est présentée au Bureau Exécutif doit spécifier si elle émane ou non d'une Commission nationale.

S'agissant plus particulièrement de la réglementation du Pumptrack, il importe qu'elle prévoie une pratique découverte pour éviter le système des dérogations.

Le Président souligne que la rédaction d'une nouvelle réglementation est un exercice particulièrement complexe.

Xavier GAVORY aborde le sujet des labellisations et rappelle que le Bureau Exécutif de mars a validé plusieurs candidatures.

Les structures dont les dossiers étaient incomplets ont envoyé les éléments et peuvent être soumises ce jour à l'approbation du Bureau Exécutif.

À date, seules trois structures n'ont pas envoyé leur règlement en dépit de plusieurs relances.

Le Président déclare que la validation de ces structures est ajournée définitivement.

Gilles DA COSTA demande si les nouvelles structures ont bien signé l'attestation sur l'honneur relative au respect de l'article 9 des statuts de la FFC.

Yannick POUÉY répond par la positive. Un courrier a par ailleurs été envoyé à la présidente et aux présidents de Comités Régionaux les invitant à s'emparer de ce sujet en vérifiant si les coureurs des structures sont bien licenciés. Pour l'heure, seul le Comités Régionaux a répondu audit courrier. Comme mentionné au point 7, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du CNPT.

*Les nouvelles demandes de labellisations sont approuvées à l'unanimité.*

## **IX. ÉVÉNEMENTS FFC**

En préambule, Marie-Françoise POTEREAU annonce que la communauté de la FFC sera sollicitée à compter du 27 avril pour devenir bénévole dans le cadre des Championnats du monde 2027. Une information officielle sera diffusée à l'attention de toutes les disciplines et les personnes intéressées pourront faire part de leur intention sur une plateforme. La sélection se fera ensuite au sein du Siègne fédéral.

Le Président remercie Marie-Françoise POTEREAU pour son travail auprès du Comité d'organisation permettant aux licenciés fédéraux d'être prioritaires sur cet engagement.

Marie-Françoise POTEREAU déclare qu'un courrier signé par le Président sera adressé aux présidents des Comités Régionaux et des Comités Départementaux pour qu'ils recueillent des candidatures pour le Conseil de jeunes dirigeants supervisé par M. Lilian PONIER et Mme Marine SEVOZ. L'accompagnement à cette prise de responsabilités aura lieu les 16 et 17 octobre 2026.

Xavier GAVORY indique que le mois d'avril compte plusieurs événements sous convention FFC. Ces événements qui devraient totaliser 7 500 inscrits à travers toute la France et réunir plus de 20 000 spectateurs sont les suivants :

- La Coupe de France BMX Freestyle qui a eu lieu en Vendée et qui a connu un très beau succès.
- Les quatre Challenges France BMX (nord-ouest ; nord-est ; sud-ouest ; sud-est) qui n'ont pas mobilisé la DERS sur le terrain.
- La Coupe de France Avenir Piste, les 18 et 19 avril à Roubaix. À date le nombre d'inscrits s'élève à 115.
- La Coupe de France BMX Racing, les 18 et 19 avril à Vesoul avec près de 1 700 inscrits dont 24 % de femmes, et quatre mille spectateurs. La Commission nationale de BMX a engagé une profonde réflexion sur le format de la Coupe de France et son modèle économique en raison de son résultat financier négatif pour l'ensemble des Coupes de France, résultat paradoxal au regard du succès des événements.
- La Coupe de France VTT XCO/XCC, du 17 au 19 avril avec 1 800 inscrits et quatre mille spectateurs. Le modèle économique demeure positif. Le succès de ces coupes de France contraste avec le nombre de licences qui ne cesse de baisser année après année.
- Le Championnat de France de Gravel.

Le Président déclare que le Bureau Exécutif doit dès à présent décider s'il souhaite ou non porter la candidature de la FFC sur des événements internationaux, comme les futurs Championnats du monde, car les délais de l'UCI sont particulièrement contraints et qu'il est nécessaire de se positionner plusieurs années avant. Or, le contexte demeure relativement compliqué du fait d'une incertitude liée aux prochaines élections présidentielles françaises. Il est donc très difficile de se projeter au-delà de 2030 et donc d'avoir des garanties en ce qui concerne les subventions de l'État.

Aussi est-il fondamental de mener une réflexion sur la pertinence de faire peser un tel risque sur la Fédération, d'autant que le troisième mandat du Président de la FFC aura pris fin. Conséquemment, il ne sera pas en mesure d'assumer les décisions qui auront été prises par le Bureau Exécutif actuel.

Yannick POUÉY confirme qu'il convient d'être précautionneux au vu de la situation politique nationale. Pour autant, il n'est pas envisageable que la Fédération ne participe à aucun événement international : la renommée du cyclisme français passe aussi par les événements mondiaux. Aussi conviendrait-il de sélectionner avec attention les événements auxquels la FFC candidate et de se concentrer sur les disciplines olympiques.

Gilles DA COSTA ajoute de son côté qu'il est fort peu probable que la FFC puisse obtenir des subventions publiques sur des disciplines non olympiques au vu de la situation des finances de l'État. Il convient en conséquence de faire preuve d'une grande prudence en ce qui concerne les engagements à long terme.

Le Président partage totalement ces considérations.

Xavier GAVORY procède à la présentation des différents événements, ainsi que leurs modalités financières, sur lesquels la FFC pourrait se positionner :

- Le Championnat du monde UCI Gravel 2030 et 2032.
- Le Championnat du monde UCI Cyclo-cross 2032.
- Le Championnat du monde UCI BMX Racing 2032.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide à l'unanimité des votants d'instruire le dossier relatif aux Championnats du monde UCI BMX Racing 2032 pour une seule ville candidate, afin d'étudier le modèle économique *ad hoc*.

Xavier GAVORY aborde ensuite le projet concernant la création d'un nouveau label fédéral : le label de Championnat de France d'Ultra-Distance.

Pour rappel, cette discipline a été présentée en Conseil Fédéral en 2022 comme étant une nouvelle pratique de masse émergente et à fort potentiel. En avril 2025, la discipline a été intégrée dans le règlement de la FFC (Titre 16) qui en a obtenu la délégation dans la catégorie cycloport pour un label de Championnat de France Ultra-distance.

Enfin, une profonde réflexion est en cours au sein de la Commission nationale du Cyclisme pour tous, afin d'en définir un cadre plus précis.

L'ultra-distance est une discipline en plein essor en Europe et dans le monde, à l'instar de l'ultra-Trail. La Race Across Series qui comporte une manche au Québec, une

manche au Portugal et deux manches en France revendique plus de 3 500 participants par an. Elle porte par ailleurs des valeurs actuelles d'aventure, de déconnexion et de dépassement de soi.

Le développement d'un Championnat de France Ultra-distance permettrait à la FFC :

- D'encadrer la discipline de manière plus concrète.
- De toucher une nouvelle cible, et donc de nouveaux licenciés.
- De constituer un atout pour l'image de la FFC avec la pénétration de nouveaux marchés et l'officialisation d'un engagement sur une discipline à la fois sportive et lifestyle.
- D'ouvrir un nouvel écosystème commercial certes assez niche mais très engagé.

La proposition pour la première édition de ce Championnat de France est la suivante :

- Distance : 1 000 km.
- Délai : quatre jours.
- Ouverts aux licenciés et aux non-licenciés, mais seules les licences compétitions et épreuves de masse pourront accéder au podium.
- Date potentielle : juin 2027.
- Date d'annonce idéale : juin 2026.

Le modèle économique et les risques, comme les autorisations préfectorales, sont passés en revue.

Yannick POUHEY indique que cette proposition intéressante, mais juge que la période actuelle n'est pas propice à un tel lancement. De surcroît, il est essentiel que la FFC se concentre sur son cœur de métier historique pour stabiliser la base de ses disciplines dans un monde qui a énormément évolué.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide de surseoir à la décision de créer un label de Championnat de France d'Ultra-Distance. Le sujet sera réévoqué à horizon 2028.

## X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Le Président propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

VTT	COUPE DU MONDE DE TRIAL			
	DOLE	8 mai 2026	10 mai 2026	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
PISTE	COUPE DE FRANCE UCI			
	LOUDEAC	18 septembre 2026	20 septembre 2026	BRETAGNE
	COUPE DE FRANCE Avenir			
	LE NEUBOURG	29 août 2026	30 août 2026	NORMANDIE
BMX Freestyle	COUPE DE FRANCE BMX FREESTYLE PARK			
	TOUL	4 juillet 2026	5 juillet 2026	GRAND EST
	COUPE DU MONDE BMX FREESTYLE			
	FISE DE MONTPELLIER	13 mai 2026	17 mai 2026	OCCITANIE
POLO VELO	CHAMP. DE FRANCE			
	COCUMONT	13 juin 2026	13 juin 2026	NOUVELLE AQUITAINE

*L'attribution des épreuves mentionnées ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.*

Xavier GAVORY annonce que la manche de BMX Freestyle initialement prévue à Thonon-les-Bains a été annulée. Un communiqué du Comité Local d'Organisation devant être produit ultérieurement.

Pour 2027, le Président propose à l'attribution les épreuves suivantes :

CYCLO-CROSS 2027-2028	COUPE DE FRANCE 2027		
	Pierric	Novembre	PAYS DE LA LOIRE
Beaumont sur Sarthe	Octobre	PAYS DE LA LOIRE	

*L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité des votants.*

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

*Sans objet.*

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.**

**La prochaine réunion est prévue le mardi 12 mai 2026.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUHEY**